



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/138

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES
CYCLABLES (SDIC) - PROJET ROUTE DE CADAUJAC,
COMMUNE DE LÉOGNAN**

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-138-2017-138-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 Octobre 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : le 27 Octobre 2017

Le 7 Novembre l'année deux mille dix-sept à 18h30

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	A		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	GAZEAU Francis (Maire)	A	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	E	M.MAYEUX	EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	A		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	A	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	A	
LARRUE Dominique	P	M.LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P	M.LEMIRE	HARRIS Marie-Jo	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	A		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	E	M.BORDELAIS Jean-François
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

La séance est ouverte

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur BLANQUE est élu secrétaire de séance

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/138

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES
CYCLABLES (SDIC) - PROJET ROUTE DE CADAUJAC,
COMMUNE DE LÉOGNAN**

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

ID : 2017-11-16-14107-2017_138-DE

SLOW

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur l'environnement et plus particulièrement sur la création, la gestion et l'animation des pistes cyclables d'intérêt communautaire (figurant au SDIC) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu n°2007/77 relative à l'élaboration d'un Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu n°2009/159 relative à l'adoption du Schéma Directeur Communautaire des itinéraires cyclables ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu n°2014/131 du 16 décembre 2014 portant sur la modification du tracé du SDIC et des modalités d'intervention ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Montesquieu 2017/102 du 20 juin 2017 portant modification du tracé du périmètre du SDIC ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Département

Le SDIC identifie l'ensemble des futures pistes ou bandes cyclables sur le territoire selon 3 types de vocations (touristiques, loisirs et utilitaires).

Ce schéma a été adopté par délibération du 29 septembre 2009 puis modifié le 16 décembre 2014 et le 27 juin 2017 par le conseil communautaire.

Ce schéma cyclable très complet prévoyait notamment un schéma de réalisation de 132 km de pistes ou bandes cyclables sur la période 2009-2020 pour un montant prévisionnel de 5 120 000 euros.

Suite aux différentes réformes dont celle sur la fiscalité, mais aussi des questions particulières techniques et juridiques en matière de gestion et d'aménagement de voirie, les élus ont décidé de revoir les principes et modalités du SDIC à travers une large concertation des communes et un travail de la commission « Aménagement du territoire ».

Un travail de hiérarchisation des axes prioritaires a été réalisé via l'élaboration de critères définissant l'intérêt communautaire.

La commune de LEOGNAN a formulé une demande de financement au titre du périmètre du SDIC sur le site de la Route de Cadaujac, reliant le centre bourg de Léognan au Collège François MAURIAC.

Suite à cette demande - motivée par des questions de sécurité et pour sécuriser le parcours des collégiens par voie cyclable - la commune de Léognan émet la demande d'être éligible au fond de concours SDIC, à hauteur de 50 % des dépenses autofinancées.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/138

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES
CYCLABLES (SDIC) - PROJET ROUTE DE CADAUJAC,
COMMUNE DE LÉOGNAN**

Envoyé en préfecture le 16/11/2017

Reçu en préfecture le 16/11/2017

Affiché le

ID: 2017-11-16-14107-2017_138-DE

SLOW

Le plan de financement de la commue de Léognan est le suivant :

Plan de financement – Aménagement d'une piste cyclable, route de Cadaujac – Léognan			
Dépenses estimation DCE	Montant HT	Recettes	Montant HT
Piste Cyclable	36 863,35 €		
Reprise de Chaussée	3 107,25 €	Autofinancement	19 985,30 €
		CC de Montesquieu	19 985,30 €
TOTAL	39 970,60 €	TOTAL	39 970,60 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- 1. Attribue** un fonds de concours d'un montant de 19 985,30€ (Dix Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Cinq euros et trente cents) représentant 50 % de l'autofinancement pour la Commune de Léognan.
- 2. Prévoit** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération
- 3. Autorise** le Président à *prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette délibération*

Fait à Martillac, le 7 Novembre 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement